

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 19/12/2016

Date de la convocation:
13/12/2016
Date d'affichage:
14/12/2016

L' an 2016 et le 19 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 24

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme DUTEY Sylvie, MM : WEISBECKER Jean, WEISS Damien
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DESCHLER Annie à M. HAAS Jean-Marie, HASENFRATZ Rachel à M. FUCHS Alain, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, MM : NICASTRO Gérard à M. SCHNEIDER Dominique, SIGRIST Benoît à M. SCHNEIDER Dominique
Excusé(s) : Mme GARDON Karine, MM : SCHNEIDER Francis, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 143.2016
Vote : A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

143.2016 : Service " Conseiller en énergie partagé " : renouvellement de financement avec l'ADEME et la communauté de communes du Pays de Wissembourg.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 24 novembre 2014,

Vu la délibération n° 112.2010 du conseil communautaire du 20.12.2010 « Poste partagé : mise en place d'un service de conseil en énergie à destination des communes – poste partagé de conseiller en énergie »,

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
Affiché le 
ID : 067-200013050-20161219-D_CC_143_2016-DE

Vu la convention signée entre la communauté de communes et l'ADEME, en date du 07.04.2014, ainsi que ses avenants n°1 et 2,

Vu la convention signée entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et la communauté de communes du pays de Wissembourg, en date du 12.03.2014, et son avenant n°1,

Considérant le plan climat du pays d'alsace du Nord, et la labellisation TEPCV du territoire Sauer-Pechelbronn,

Vu l'avis du comité de pilotage CEP réuni en date du 02.12.2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la reconduction du service CEP sur trois ans, mutualisé avec la communauté de communes du pays de Wissembourg, sous l'intitulé « Conseiller Climat-Énergie Partagé »,**
- **D'autoriser le président à signer les conventions en découlant, notamment avec l'ADEME et la communauté de communes du pays de Wissembourg,**
- **De demander au président de solliciter les co-financements relatifs à ce service, notamment auprès de l'ADEME,**
- **De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de ces décisions, notamment de prévoir les crédits nécessaires aux budgets.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 20/12/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

